

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du producteur du produit, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les 5 catégories dont il est fait référence au point 18 des Orientations publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres concerne les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis dans MiFID II et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un **distributeur**) doit prendre en considération le marché cible du producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en approfondissant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

**Conditions Financières en date du 16 octobre 2020**



**DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**

**Identifiant d'entité juridique (IEJ): 969500DMKVFI7KGA5F92**

Programme d'émission de titres de créance  
(*Euro Medium Term Note Programme*)  
500.000.000 d'euros

**Emission de Titres d'un montant de 25.000.000 d'euros  
portant intérêt au taux de 0,482% par an et venant à échéance en octobre 2045  
(les Titres)**

**SOUCHE No: 2020-5**

**TRANCHE No: 1**

**Prix d'Emission: 100%**

**HSBC**

## PARTIE 1

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 15 septembre 2020 relatif au programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont disponibles sur la page dédiée du site internet de l'Emetteur (<https://www.departement13.fr/linstitution/ledepartement/lebudget/lempruntobligataire>).

- |     |   |  |
|-----|---|--|
| 1.  | <b>Emetteur :</b>   | Département des Bouches-du-Rhône   |
| 2.  | (a) Souche :  | 2020-5   |
|     | (b) Tranche :   | 1  |
|     | (c) Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique : | Sans Objet   |
| 3.  | <b>Devise Prévue :</b>  | Euro (€)   |
| 4.  | <b>Montant Nominal Total :</b>  |  |
|     | (a) Souche :  | 25.000.000 €   |
|     | (b) Tranche :   | 25.000.000 €   |
| 5.  | <b>Prix d'émission :</b>  | 100% du Montant Nominal Total  |
| 6.  | <b>Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :</b>  | 100.000 €  |
| 7.  | (a) Date d'Emission :   | 20 octobre 2020  |
|     | (b) Date de Début de Période d'Intérêts :   | Date d'Emission  |
| 8.  | <b>Date d'Echéance :</b>  | 20 octobre 2045  |
| 9.  | <b>Base d'Intérêt :</b>   | Taux Fixe de 0,482% par an<br>(autres détails indiqués ci-dessous)                     |
| 10. | <b>Base de remboursement/Paiement :</b>   | Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront |

remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur montant nominal.

11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans Objet
12. **Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :** Sans Objet
13. (a) Rang de créance des Titres : Senior
- (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : Délibération n°3 du Conseil Départemental en date du 14 avril 2020
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (a) Taux d'Intérêt : 0,482% par an payable annuellement à échéance
- (b) Date(s) de Paiement du Coupon : 20 octobre de chaque année/non ajusté
- (c) Montant de Coupon Fixe : 482 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- (d) Montant de Coupon Brisé : Sans Objet
- (e) Méthode de Décompte des Jours (Modalité 4.1) : Base Exact/Exact-ICMA
- (f) Date(s) de Détermination (Modalité 4.1) : 20 octobre pour chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans Objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans Objet

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans Objet

- |     |  |  |
|-----|--|--|
| 19. | <b>Option de Remboursement au gré des Titulaires :</b>   | Sans Objet   |
| 20. | <b>Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :</b>  | 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 € |
| 21. | <b>Montant de Versement Echelonné :</b>  | Sans Objet   |
| 22. | <b>Montant de Remboursement Anticipé :</b>   |  |
|     | (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5.6), pour illégalité (Modalité 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) : | Conformément aux Modalités                                   |
|     | (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.6) :  | Oui  |
|     | (c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 6.2(b)) :  | Sans Objet   |

**STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES**

- |     |   |                           |
|-----|---|---------------------------|
| 23. | <b>Forme des Titres :</b>   | Titres Dématérialisés     |
|     | (a) Forme des Titres Dématérialisés :   | Dématérialisés au porteur |
|     | (b) Établissement Mandataire :  | Sans Objet                |
|     | (c) Certificat Global Temporaire :  | Sans Objet                |
| 24. | <b>Place(s) Financière(s) (Modalité Erreur ! Source du renvoi introuvable.) :</b> | Sans Objet                |
| 25. | <b>Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :</b>    | Sans Objet                |

26. **Masse (Modalité** Erreur ! Source du renvoi introuvable.) :

Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, et en l'absence de désignation d'un Représentant, le Titulaire concerné exercera l'ensemble des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités.

L'Emetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé par l'Emetteur dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

27. **Autres informations :**

Sans Objet

### **OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES**

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 500.000.000 d'euros du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

### **RESPONSABILITÉ**

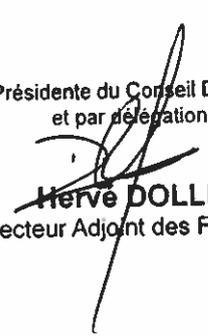
L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : .....

Dûment autorisé

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation

  
**Hervé DOLLE**  
Directeur Adjoint des Finances

## PARTIE 2

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter de la Date d'Emission a été faite.
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 13.200 €

#### 2. NOTATIONS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch Ratings (**Fitch**).

Fitch est établie au Royaume-Uni et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation

#### 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

#### 4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 0,482% par an  
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

#### 5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans Objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : HSBC France

Restrictions de vente - Etats-Unis  
d'Amérique :

Réglementation S Compliance Category 1; Les Règles  
TEFRA ne sont pas applicables

## 6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- (a) Code ISIN : FR0014000790
- (b) Code commun : 224527390
- (c) Dépositaire(s) :
- (i) Euroclear France en qualité de  
Dépositaire Central : Oui
  - (ii) Dépositaire Commun pour  
Euroclear et Clearstream : Non
- (d) Tout système de compensation autre que  
Euroclear France, Euroclear et Clearstream  
et le(s) numéro(s) d'identification  
correspondant(s) : Sans Objet
- (e) Livraison : Livraison contre paiement
- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs  
initiaux désignés pour les Titres :  
BNP Paribas Securities Services  
(affilié Euroclear France n°29106)  
Grands Moulins de Pantin  
9, rue Débarcadère  
93500 Pantin  
France
- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs  
additionnels désignés pour les Titres : Sans Objet

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20201016-20\_02664-CC  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020